



www.sapscq.com

Source : Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec

Communiqué

Diffusion immédiate

(Montréal, le 2 mai 2008) – Après deux journées de discussions portant sur des points majeurs de nos conditions de travail que nous souhaitons toutes et tous améliorer, notre syndicat et l'employeur ont convenu de poursuivre celles-ci le 16 mai.

Les rencontres du 1^{er} et du 2 mai nous ont permis de mettre la table au sujet des assignations obligatoires «gel des effectifs », le plan de carrière et les salaires.



Les comités de négociation du syndicat et de la partie patronale en séance de travail, le 2 mai 2008.

Le syndicat et l'employeur ont aussi décidé que les pourparlers portant sur le collège de formation auront lieu dans un autre cadre ou un autre forum.

Durant ces deux premières journées, le comité de négociation du syndicat a travaillé en collaboration avec notre comité de soutien afin de donner l'heure juste aux représentants patronaux.

Le congrès

Le congrès de notre syndicat, les 7 et 8 mai, sera un moment privilégié pour faire le point sur les deux journées de négociation et celles à venir.

Bien entendu, notre comité de négociation a des travaux à accomplir en préparation de la rencontre du 16 mai.

Le syndicat et l'employeur devraient également se revoir le 23 mai et le 5 juin.

Forts des mandats que vous nous avez donnés, nous sommes au commencement d'une démarche complètement nouvelle dans le but d'atteindre un objectif que nous partageons toutes et tous : améliorer des points majeurs concernant nos conditions de travail et de vie.

Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec,

Stéphane Lemaire,
président national

SL/